

## FORMATION EN ALTERNANCE : LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

*Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail à durée indéterminée ou déterminée de 6 à 24 mois qui permet, à des jeunes de 16 à 25 ans ou à des demandeurs d'emploi d'au moins 26 ans, d'obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou reconnue dans les classifications d'une convention collective en alternant travail en entreprise et cours au centre de formation.*

### LES AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE

- Participer à la formation d'un salarié capable, au terme de son contrat, de s'adapter parfaitement aux besoins de l'entreprise.
- Suivre régulièrement l'évolution de la formation (visite du formateur référent, évaluations semestrielles...).
- Disposer réellement d'un salarié dans l'entreprise chaque semaine (au total environ 75 % de la durée du contrat se déroulent dans l'entreprise)
- Ne pas prendre en compte le salaire dans l'effectif (sauf pour les risques d'accident de travail et de maladie professionnelle) et ne pas devoir la prime de précarité.
- Bénéficier d'une réduction générale de cotisations (Allègement Fillon soit 28.1% pour les entreprises de 1 à 19 salariés, 26% pour les plus de 20 salariés) ou d'une exonération de cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales, lorsque le contrat est conclu avec un demandeur d'emploi de 45 ans et plus.
- Bénéficier d'une prise en charge par l'O.P.C.A. de la formation et éventuellement d'une aide à la fonction tutorale.
- Bénéficier de l'aide forfaitaire à l'employeur pour tout contrat signé avec un demandeur d'emploi de plus de 26 ans.
- Bénéficier d'une aide de l'Etat d'un montant de 2 000 € pour tout contrat signé avec un demandeur d'emploi de plus de 45 ans.
- Bénéficier de primes de l'Agefiph pour tout contrat signé avec une personne titulaire d'une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé).

### LES AVANTAGES POUR LE SALARIE

- Bénéficier d'une formation afin d'acquérir une véritable expérience professionnelle, critère de choix pour une embauche future.
- Acquérir un diplôme d'Etat ou une qualification professionnelle reconnue tout en étant rémunéré pendant la formation.
- Etre accompagné par un tuteur et une équipe pédagogique et administrative.
- Bénéficier d'une carte d'étudiants des métiers ouvrant droit à des réductions.

### MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Les formations se déroulent, dans les locaux du Centre de Formation NEPTUNE RH
- La rémunération est prise en charge par l'entreprise. Le salaire est fixe en pourcentage du SMIC et varie en fonction de l'âge du candidat et de son niveau de qualification.

### REMUNERATION D'UN SALARIE EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

(Les pourcentages de rémunération peuvent varier selon les accords de branches professionnelles ou s'appliquer sur les SMC)

MOINS DE 21 ANS		DE 21 ANS A 25 ANS REVOLUS		26 ANS ET PLUS
diplôme < Bac Pro ou techno. ou titulaire d'un Bac général	diplôme >= Bac Pro ou technologique	diplôme < Bac Pro ou techno. ou titulaire d'un Bac général	diplôme >= Bac Pro ou technologique	100% SMIC
55% du SMIC	65% du SMIC	70% du SMIC	80% du SMIC	
801,64 €	947,39 €	1020,26 €	1 166,02 €	1457,52 €

base : 35 h / valeur du SMIC au 01/01/15  
SMIC horaire : 9,61 €

Les dispositions ci-dessus sont susceptibles de modification en fonction des évolutions légales et conventionnelles.

**Centre de Formation NEPTUNE RH**  
178, avenue du Viaduc, 84400 APT  
Tel 0490714538 - Fax 0486172499  
e-mail. [mpaul@neptunerh.com](mailto:mpaul@neptunerh.com) [www.neptunerh.com](http://www.neptunerh.com)